N° 36 **Bulletin d'Informations Municipales** Janvier 2014

Le Maire et le conseil municipal de Barzun vous

présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année 2014.

Le mot du Maire

Chères barzunaises, chers barzunais,

En 2008, vous m'avez confié la lourde responsabilité de gérer notre commune. Le temps passe très vite et nous voici à la "veille" d'élections municipales qui se dérouleront les 23 et 30 mars prochain.

Afin de respecter la loi, et conformément au code électoral qui encadre strictement les formes de communication publique durant les six mois qui précèdent le scrutin, vous ne trouverez pas dans ce document l'éditorial proposé habituellement.

Cette année 2013 a été marquée par la rénovation de notre Patrimoine (Lavoir, École, Trinquet, salle polyvalente), par la construction de la Bibliothèque et par la 1ère tranche des travaux de la Place. La 2ème tranche aura lieu courant 2014.

A vous tous ***"Bonne santé" et "Meilleurs voeux",*** ainsi que pour vos familles et tous ceux qui vous sont chers !

Maurice Minvielle
Maire de Barzun

Elections Municipales 2014

Fort du soutien de l'équipe actuelle que je remercie, je vous annonce que ***je renouvelle mon intention de me présenter aux élections municipales de mars 2014.***
La gestion d'une commune devient de plus en plus complexe vu l'évolution permanente des textes et lois et des réformes fréquentes.
Face à ces enjeux, la passion et la motivation sont toujours là !
Je vous ferai part en son temps de l'équipe candidate, déjà prête, renforcée par des jeunes qui font preuve tout au long de l'année de leur attachement au village en participant activement dans les associations ou aux diverses manifestations.

Maurice Minvielle

Informations Municipales succinctes

- ***Rythmes scolaires :*** Les travaux avec les enseignants, les Parents d'élèves et le conseil municipal avancent et continueront ces prochains mois pour une mise en place rentrée 2014.
- ***Aménagement de la Place :*** La 1ère tranche des travaux de la Place est achevée. La 2ème tranche sera réalisée en 2014.
- ***Panneaux Bâtiments Communaux :*** Des panneaux indicateurs ont été installés au Trinquet, Salle Polyvalente, École et Cimetière en attendant une signalétique appropriée dans le village.
- ***Téléthon :*** Le Téléthon s'est déroulé le week-end du 6 et 7 décembre. La marche jusqu'à Pontacq a attiré quelques courageux, qui ont fait une halte dans notre salle polyvalente afin de faire une pause et de boire un café, un chocolat….
- ***Banque alimentaire*** ; Cette année, les résultats sont en baisse. Seulement 20 Kilos ont été récoltés à la Mairie. Il faut dire aussi que les magasins voisins procédaient à la même collecte.
- ***Vœux 2014 :*** La cérémonie des vœux au personnel, aux bénévoles et aux associations se déroulera le 11 janvier 2014 à la mairie.
- ***Fêtes Locales :*** Les fêtes se dérouleront du 17 au 19 janvier 2014. Veuillez réserver un bon accueil à notre jeunesse lors des sérénades.
- ***Médaille militaire :*** Le 19 janvier 2014, après la Messe de 10h30 des fêtes locales, notre porte-drapeau Roger Cazaban se verra remettre la Médaille Militaire en présence des autorités civiles et militaires. Venez nombreux à cette cérémonie.

Elections 2014

Les anciennes cartes d'électeur restent valables. Conservez-les…

Chaque nouvel électeur recevra sa carte d'électeur début mars 2014, dans sa boite aux lettres.
Les élections Municipales se dérouleront les 23 et 30 mars 2014
Les élections Européennes se dérouleront le 25 mai 2014.

Un affichage spécifique détaillant les nouvelles directives électorales pour 2014 sera mis en place à l'endroit habituel de l'affichage municipal.

Pour chacun des scrutins, une ***nouvelle directive*** est parue : ***obligation de présenter une pièce d'identité pour venir voter, c'est la loi :***

Citoyens français : Carte nationale d'identité, Passeport, Permis de conduire, Carte vitale avec photo, Carte de famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF, Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État, Livret de circulation délivré par le préfet, Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore, Carte d'identité ou carte de circulation avec photo délivrée par les autorités militaires, Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo, Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo, Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

Citoyens européens : Carte nationale d'identité, Passeport, Titre de séjour, Permis de conduire, Carte vitale avec photo, Carte de famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF, Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État, Livret de circulation délivré par le préfet, Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore, Carte d'identité ou carte de circulation avec photo délivrée par les autorités militaires, Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo, Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

Nouveau !

CARTES D'IDENTITE

La durée de validité des cartes d'identité pour les personnes majeures passe de 10 à 15 ans à compter du 1er janvier 2014. A partir de cette date, toutes les cartes qui arrivent à expiration sont prolongées d'office de 5 ans sans avoir à les refaire. Tous les organismes français ainsi que toutes les autorités étatiques des pays étrangers sont aussi informés de ce nouveau décret.

Seuls les renouvellements pour perte, vol, modification d'état-civil, pour les personnes mineures ainsi que les cartes périmées avant le 1er janvier 2014 seront traités.

Pensez à vérifier les dates sur votre carte !